



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 29 AOÛT 2005 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

**PAUL M. ROLLAND
JEAN-MARC MALTAIS**

Monsieur le conseiller PATRICK CHARBONNEAU est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2005-08-437 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2005-08-438 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 AOÛT 2005
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2005-08-439 4.1 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE LA MAIRESSE POUR PARTICIPER AU C.A. DE LA FCM
- 2005-08-440 4.2 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE LA MAIRESSE

POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE BROMONT AUX
COMPÉTITIONS ÉQUESTRES DE SPRUCE MEADOWS
EN ALBERTA LES 10 ET 11 SEPTEMBRE 2005

- 2005-08-441 4.3 TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
HAUTE-YAMASKA ET RÉGION
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET
PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
- 2005-08-442 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-15-2005
INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA
GRILLE DE SPÉCIFICATION RELATIVE À LA ZONE À LA
ZONE H04-407 ET DE CRÉER LA ZONE A02-238 À MÊME
LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A02-238*
- 2005-08-443 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-16-2005
INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT
LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS
RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT*
- 2005-08-444 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-04-2005
INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ,
AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS
RELATIVES À LA ZONE R02-226*
- 2005-08-445 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-04-2005
INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-
2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE
H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*
- 2005-08-446 6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-02-2005
INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-
2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR L'USAGE
« SERVICE DE REMORQUAGE DE VÉHICULES »,
AUTORISÉS DANS LA ZONE I04-418, À LA PROCÉDURE
D'USAGES CONDITIONNELS*
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 **TRÉSORERIE**
- 7.2 **TRAVAUX PUBLICS**
- 7.3 **URBANISME**
- 2005-08-447 7.3.1 PROTOCOLE D'ENTENTE, CONSTRUCTION DE LA
RUE « B », RÉSIDENCES DU PARCOURS DU VIEUX
VILLAGE DE BROMONT

29 AOÛT 2005

- 2005-08-448 7.3.2 PROTOCOLE D'ENTENTE, CONSTRUCTION DE LA RUE « D » ET « E », RÉSIDENCES DU PARCOURS DU VIEUX VILLAGE DE BROMONT
- 2005-08-449 7.3.3 MANDAT D'ARPENTAGE POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE 241/RUE SHEFFORD
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- N.M. 7.6.1 DÉPÔT DES STATISTIQUES JUILLET 2005
- 7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
- N.M. 7.7.1 NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENTIELLE DE BROMONT (A.P.R.B.)
- 2005-08-450 7.7.2 VENTE PAR PROGAB INC. À LA VILLE DE BROMONT DE TERRAINS INDUSTRIELS
- 8. DIVERS**
- 9. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2005-08-451 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

MARIE-JÉRÔME HANOUL

2005-08-437

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

29 AOÛT 2005

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 29 août 2005 avec la modification suivante :

- le sujet 7.7.1, soit NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENIELLE DE BROMONT (A.P.R.B.), est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2005-08-438

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 AOÛT 2005

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 15 août 2005.

ADOPTÉ

2005-08-439

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE LA MAIRESSE POUR PARTICIPER AU C.A. DE LA FCM

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser un déplacement de la mairesse, Madame Pauline Quinlan, afin de participer au Conseil Administration de la Fédération Canadienne des Municipalités, ainsi qu'à payer ses frais de déplacement.

ADOPTÉ

2005-08-440

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE LA MAIRESSE POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE BROMONT AUX COMPÉTITIONS ÉQUESTRES DE SPRUCE MEADOWS EN ALBERTA LES 10 ET 11 SEPTEMBRE 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

29 AOÛT 2005

D'autoriser un déplacement de la mairesse, Madame Pauline Quinlan, afin de représenter la Ville de Bromont aux compétitions équestres de Spruce Meadows en Alberta les 10 et 11 septembre 2005, ainsi qu'à payer ses frais de déplacement.

ADOPTÉ

2005-08-441

TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les conseillers **JEAN-MARC MALTAIS, SERGE DION, PAUL M. ROLLAND** et **DONALD DEMERS** à participer au Tournoi de golf 2005 de la Chambre de Commerce Haute-Yamaska et Région, le mercredi 14 septembre 2005, au Club de golf de Waterloo au coût total de **CINQ CENT QUARANTE DOLLARS (540.00\$)**.

ADOPTÉ

2005-08-442

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-15-2005 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION
RELATIVE À LA ZONE À LA ZONE H04-407 ET DE CRÉER LA ZONE
A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A02-238**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-08-384 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 876-15-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION RELATIVE À LA ZONE À LA ZONE H04-407 ET DE CRÉER LA ZONE A02-238 À MÊME LA ZONE R02-226 ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A02-238.*

ADOPTÉ

2005-08-443

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-16-2005 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA
GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE
MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-08-386 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 876-16-2005 INTITULÉ
*RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-
2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R02-226 DE MÊME QUE
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT.*

ADOPTÉ

2005-08-444

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-04-2005 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS
RELATIVES À LA ZONE R02-226**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-08-388 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 878-04-2005 INTITULÉ
*RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS
RELATIVES À LA ZONE R02-226.*

ADOPTÉ

2005-08-445

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-04-2005 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES
CONDITIONNELS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-08-390 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 879-04-2005 INTITULÉ
*RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR LA ZONE H04-407 À LA PROCÉDURE D'USAGES
CONDITIONNELS.*

ADOPTÉ

2005-08-446

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 879-02-2005 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR L'USAGE « SERVICE DE REMORQUAGE DE
VÉHICULES », AUTORISÉS DANS LA ZONE I04-418, À LA
PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-05-223 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 879-02-2005 INTITULÉ
*RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN
D'ASSUJETTIR L'USAGE « SERVICE DE REMORQUAGE DE*

29 AOÛT 2005

VÉHICULES », AUTORISÉS DANS LA ZONE I04-418, À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS.

ADOPTÉ

2005-08-447

**PROTOCOLE D'ENTENTE, CONSTRUCTION DE LA RUE « B »,
RÉSIDENCES DU PARCOURS DU VIEUX VILLAGE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le projet résidentiel « Les Résidences du parcours du vieux village de Bromont » désire construire la rue « B » ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont à ce que les services municipaux soient prolongés sur la dite rue et que le promoteur est disposé à les prolonger à ses frais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer un protocole d'entente avec le promoteur et ce, en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

QUE la durée de l'entente soit de trois ans.

ADOPTÉ

2005-08-448

**PROTOCOLE D'ENTENTE, CONSTRUCTION DE LA RUE « D » ET
« E », RÉSIDENCES DU PARCOURS DU VIEUX VILLAGE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE le projet résidentiel « Les Résidences du parcours du vieux village de Bromont » désire construire les rues « D » et « E » ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont à ce que les services municipaux soient prolongés sur la dite rue et que le promoteur est disposé à les prolonger à ses frais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer un protocole d'entente avec le promoteur et ce, en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

QUE la durée de l'entente soit de trois ans.

ADOPTÉ

29 AOÛT 2005

2005-08-449

**MANDAT D'ARPENTAGE POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE
241/RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire réaliser une réfection complète de la rue Shefford, tel qu'indiqué dans sa planification stratégique;

ATTENDU QUE l'état de la chaussée a grand besoin de réfection sur la voie circulaire de la rue Shefford;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat d'arpentage à Monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, conjointement avec le ministère des Transports, afin d'accélérer le processus d'obtention de subventions des différents ministères concernés;

QUE les honoraires pour lesdits travaux s'élèvent à **VINGT ET UN MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS (21 720.00\$)** plus les taxes applicables.

QUE les documents d'arpentage devront être livrés le ou avant le 30 septembre 2005.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DES STATISTIQUES JUILLET 2005

Les membres du Conseil ont pris connaissance des statistiques de juillet 2005 concernant les crimes.

N.M.

**NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENNELLE DE
BROMONT (A.P.R.B.)**

Le sujet 7.7.1 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

29 AOÛT 2005

2005-08-450

**VENTE PAR PROGAB INC. À LA VILLE DE BROMONT DE
TERRAINS INDUSTRIELS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à l'acquisition des terrains industriels;

ATTENDU QU'un acte de vente a été dûment préparé par Me André Robitaille, notaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la signature de l'acte de vente;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU**

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer l'acte de vente avec la compagnie Progab inc. actuel propriétaire des terrains industriels.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2005-08-451

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER